

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet
	17.11.2022	22 A 222	2.1	17 NOVEMBRE 2022
REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT				

SdC/HM/EA

ARRÊTÉ

OBJET	ARRETE PORTANT MISE A JOUR N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE BRIOUZE
--------------	--

Le Président de Flers Agglo,

VU les Statuts de Flers Agglo et notamment l'article 5.2 (sous article 5.2.2 : PLU, documents d'urbanisme),

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 153-60, R 153-18,

VU le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Briouze approuvé en date du 30 décembre 2008,

VU l'arrêté Préfectoral n° 2540-22 / 0019 en date du 24 octobre 2022 portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection autour du captage « RU DU VAL DE BREUJIL » situé à Briouze et autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre en compte l'arrêté préfectoral susvisé et de l'annexer au Plan Local d'Urbanisme par voie de mise à jour.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – MISE À JOUR

Le Plan Local d'Urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, a été annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme, l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 2 – MISE À DISPOSITION

Le Plan Local d'Urbanisme, mis à jour, est tenu à la disposition du public en Mairie de Briouze et au siège de Flers Agglo, aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 3 – AFFICHAGE

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Briouze et au siège de Flers Agglo – 41 rue de la Boule, 61100 FLERS pendant un mois.

ARTICLE 4 – EXECUTION

Le Directeur Général de Flers Agglo est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté est transmis en Préfecture.

Fait à FLERS, le 17 novembre 2022

Le Président,

Yves GOASDOUE

Diffusion : Préfecture
Mairie de Briouze
Flers Agglo (affichage sur place et site Internet)
SIG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20221117-22A222-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Publication : 17/11/2022